



# swisscom

## Conditions générales pour les services de téléphonie mobile: Modifications au 1er octobre 2014

Swisscom adapte, au 1<sup>er</sup> octobre 2014, certaines dispositions en faveur de ses clients. Les adaptations valent tant pour les nouveaux clients que pour les clients existants.

Ancienne formulation	Nouvelle formulation
<p><b>Chiffre 4, Facturation et conditions de paiement</b> (...)</p> <p><b>Retard dans le paiement</b> Si, à l'échéance de la facture, le client ne l'a ni payée ni contestée par écrit avec indication des motifs, Swisscom peut, sans autre avertissement, suspendre la fourniture de ses prestations pour tous les contrats passés avec le client (p. ex. blocage de <b>tous</b> les raccordements mobiles), prendre d'autres mesures pour prévenir toute augmentation du dommage subi et/ou résilier le contrat avec effet immédiat et sans dédommagement. Le cas échéant, Swisscom perçoit des frais de rappel. Tous les frais occasionnés à Swisscom par le retard dans le paiement sont à la charge du client. (...)</p>	<p><b>Chiffre 4, Facturation et conditions de paiement</b> (...)</p> <p><b>Retard dans le paiement</b> Si, à l'échéance de la facture, le client ne l'a ni payée ni contestée par écrit avec indication des motifs, Swisscom peut, sans autre avertissement, suspendre la fourniture de ses prestations, prendre d'autres mesures pour prévenir toute augmentation du dommage subi et/ou résilier le contrat avec effet immédiat et sans dédommagement. Après que la suspension des prestations a eu lieu, Swisscom peut prendre <b>les mêmes mesures pour tous les raccordements mobiles</b>. Swisscom notifie en règle générale un rappel avant le blocage d'un raccordement. Tous les frais occasionnés à Swisscom par le retard dans le paiement sont à la charge du client. Par rappel, Swisscom perçoit des frais de rappel de CHF 20.–. (...)</p>
<p><b>Chiffre 12, Durée et fin ordinaire du contrat</b> Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Sous réserve de dispositions particulières figurant dans les autres documents contractuels, l'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat par écrit en respectant un délai de résiliation ordinaire de 30 jours.</p>	<p><b>Chiffre 12, Durée et fin du contrat</b> Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Sous réserve de dispositions particulières figurant dans les autres documents contractuels, l'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat par écrit en respectant un délai de résiliation ordinaire de 30 jours. Le client peut résilier le contrat de manière anticipée et sans conséquences financières</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• s'il n'a plus aucune réception du réseau de façon permanente (mais au moins de manière ininterrompue durant 7 jours) à son adresse du domicile et il ne s'agit pas d'un cas de force majeure.</li><li>• si, après un déménagement, il n'a plus aucune réception du réseau de façon permanente (mais au moins de manière ininterrompue durant 7 jours) à sa nouvelle adresse du domicile se trouvant dans une zone habitée et il ne s'agit pas d'un cas de force majeure.</li></ul>



**swisscom**

	<ul style="list-style-type: none"><li>• en cas de départ à l'étranger, si le client produit un document officiel correspondant et il n'a pas bénéficié d'une réduction de prix (par ex. appareil à prix réduit) lors des 6 derniers mois. Si, en cas de décès du client, un raccordement n'est pas utilisé ultérieurement par un héritier ou un tiers, le contrat peut être dissout sans conséquences financières avec effet au jour du décès.</li></ul>
<p><b>Chiffre 13, Aperçu des services et modifications</b> (...)</p> <p><b>Modifications des tarifs et des prestations de services</b></p> <p><b>Swisscom se réserve le droit d'adapter à tout moment ses tarifs et ses prestations de services.</b></p> <p>Les modifications sont portées à la connaissance du client par Swisscom d'une manière appropriée. Si Swisscom augmente ses tarifs de manière à occasionner une charge globale plus élevée pour le client ou si Swisscom modifie une prestation de service contractée par le client au préjudice important de ce dernier, le client dispose de la possibilité de résilier prématulement la prestation en question jusqu'au moment et pour l'entrée en vigueur de la modification et sans conséquence financière pour lui. <b>Si le client n'effectue pas cette démarche, il accepte les modifications.</b></p> <p><b>Modification des CGV</b></p> <p><b>Swisscom se réserve le droit d'adapter ses CGV à tout moment.</b> Swisscom informe ses clients de manière appropriée et à l'avance des modifications des CGV. Si les modifications présentent des désavantages pour le client, il dispose de la possibilité de résilier prématulement son contrat passé avec Swisscom jusqu'au moment et pour l'entrée en vigueur de la modification et sans conséquence financière pour lui. <b>Si le client n'effectue pas cette démarche, il accepte les modifications.</b></p> <p>(...)</p>	<p><b>Chiffre 13, Aperçu des services et modifications</b> (...)</p> <p><b>Modifications des tarifs et des prestations de services</b></p> <p><b>Swisscom se réserve le droit d'adapter à tout moment ses tarifs et ses prestations de services.</b></p> <p>Les modifications sont portées à la connaissance du client par Swisscom d'une manière appropriée (par ex. sur la facture ou par e-mail). Si Swisscom augmente ses tarifs de manière à occasionner une charge globale plus élevée pour le client ou si Swisscom modifie une prestation de service contractée par le client au préjudice de ce dernier, Swisscom informe en temps voulu et à l'avance et le client dispose de la possibilité de résilier prématulement la prestation en question jusqu'au moment et pour l'entrée en vigueur de la modification et sans conséquence financière pour lui. <b>Si le client n'effectue pas cette démarche, il accepte les modifications.</b></p> <p><b>Modification des CG</b></p> <p><b>Swisscom se réserve le droit d'adapter ses CG à tout moment.</b> Swisscom informe ses clients de manière appropriée (par ex. sur la facture ou par e-mail) et à l'avance des modifications des CG. Si les modifications présentent des désavantages pour le client, Swisscom informe en temps voulu et à l'avance et le client dispose de la possibilité de résilier prématulement son contrat passé avec Swisscom jusqu'au moment et pour l'entrée en vigueur de la modification et sans conséquence financière pour lui. <b>Si le client n'effectue pas cette démarche, il accepte les modifications.</b></p> <p>(...)</p>